

Soutien à la généralisation de l'usage de véhicules propres

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Conversion d'un véhicule thermique en véhicule propre	www.iledefrance.fr/conversion-dun-vehicule-thermique-en-vehicule-propre	Subvention pour la conversion d'un véhicule à moteur thermique en véhicule à moteur électrique : remplacement du moteur, du réservoir, du pot d'échappement par une batterie et un boîtier électronique destiné à piloter cette nouvelle motorisation. Le retrofit est moins onéreux que l'achat d'une voiture neuve à faible émission	Particuliers, TPE et PME <50 employés et dont le CA ou le total du bilan annuel <10M€, entreprises de transport de marchandises pour compte d'autrui	500 € pour les deux-roues de type scooters, trois-roues ou quadricycles 2500 € pour les véhicules 4 roues de tous PTAC	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr	Contacteur le service Environnement
Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens	www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens	Subvention pour l'acquisition par les artisans, les TPE et les PME franciliennes de véhicules électriques, à hydrogène, au gaz, ou hybrides rechargeables pour les taxis, les entreprises de transports par route de marchandises	TPE et PME <50 employés et dont le CA ou le total du bilan annuel <10M€. Taxis, VTC, entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui, auto-entrepreneurs et les professions libérales éligibles	Deux-, trois-roues (et certains quadricycles électriques) : 1500€-3000€ Véhicules professionnels légers <3,5 tonnes (électriques, hydrogène et GNV) : jusqu'à 6000€ Artisans taxi : l'aide inclut également les véhicules hybrides rechargeables Véhicules professionnels >3,5 tonnes : jusqu'à 9000€ Véhicules de transport de marchandises >3,5 tonnes : jusqu'à 15000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr	gestionvehiculespro@asp-public.fr

Soutien pour l'accès aux permis des jeunes en insertion

Dispositifs d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) pour le développement des mobilités propres (transports en commun et vélo), et de la multimodalité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Permis de conduire gratuit pour les jeunes en insertion	www.iledefrance.fr/aide-aux-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion	Aide individuelle finançant des actions de formation à la conduite en vue d'obtenir le permis de conduire B. Cette aide a pour objectif de faciliter la mobilité des jeunes et ainsi favoriser leur accès à l'emploi	Jeunes franciliens âgés de 18 à 25 ans, en insertion professionnelle : - stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux - jeunes suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie - demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale	Jusqu'à 1300€ versés en 2 fois : 1 ^{er} versement de 650€ validant la démarche de formation engagée, 2 ^e versement de 650€ après réussite du permis	Dépôt du dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Dispositif permanent	Détails du dispositif sur la page web dédiée du site de la région
Transport à la demande (TAD)	www.iledefrance.fr/mobilites/fr/le-reseau/service-s-de-mobilite/transport-a-la-demande	Mise en place de réseaux locaux labellisés de transport à la demande afin d'améliorer la desserte des zones rurales. Le transport à la demande est un transport collectif flexible complétant les lignes régulières, dont le fonctionnement s'adapte selon les réservations réalisées par les usagers. Il a généralement un sens à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un bassin de déplacement	Collectivités	Intégration du réseau de TAD dans les contrats d'exploitation passés par IDFM avec les opérateurs de transport	L'EPCI partenaire d'IDFM sur le réseau du territoire rassemble les besoins et prend contact avec IDFM	www.iledefrance.fr/mobilites/fr/le-reseau/services-de-mobilite/transport-a-la-demande
Parkings relais	www.iledefrance.fr/mobilites/fr/le-reseau/service-s-de-mobilite/parcs-relais	Subventions pour la réalisation de parcs de stationnement labellisés à proximité des gares pour encourager les automobilistes à utiliser les transports en commun. L'accès aux parcs relais est gratuit pour les détenteurs d'un pass Navigo	Collectivités	Variable selon les projets	Contacteur Ile-de-France Mobilités	www.iledefrance.fr/mobilites/fr/le-reseau/services-de-mobilite/parcs-relais

Dispositifs d'IDFM pour le développement des mobilités propres (transports en commun et vélo), et de la multimodalité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Prime achat vélo	www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/service-s-de-mobilite/velo/prime-achat-velo	Aide à l'achat pour différents types de vélo : vélo classique à assistance électrique (VAE), vélo cargo avec ou sans assistance électrique, vélo pliant avec ou sans assistance électrique, vélo adapté (personnes à mobilité réduite...). Les vélos doivent être neufs et conformes à la réglementation en vigueur	Particuliers	50% du prix d'achat, dans la limite de 500€ (vélos cargo à assistance électrique : 600€) Vélos adaptés : 50% du reste à charge, max 1200€ Aide cumulable avec les aides des collectivités, avec les plafonds cumulés suivants : 500€ VAE/vélos cargo sans assistance électrique/vélos pliants ; 600€ vélos cargo avec assistance électrique	Candidature en ligne sur mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr	mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr
Véligo Location	veligo-location.fr	Service de location longue-durée de vélos à assistance électrique, permettant aux franciliens de découvrir pendant 6 mois l'usage du VAE	Particuliers	40€/mois dont 20€/mois pouvant être pris en charge par l'employeur. Abonnement incluant l'entretien du vélo	Candidature en ligne sur veligo-location.fr	veligo-location.fr
Parkings vélo	www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/service-s-de-mobilite/velo/parkings-velo	Installation de parkings vélo sécurisés dans les gares et stations : espaces abrités en libre-accès (gratuits), consignes fermées et sécurisées accessibles avec le pass Navigo ou une carte d'abonnement	Collectivités (communes, départements, EPCI), opérateurs de transport	Variable selon les projets	Contacteur Ile-de-France Mobilités	www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/parkings-velo
Challenge 1001 Gares de demain SNCF et IDFM	garesdemain.1001gares.fr/la-demarche.html	Appel à projets de la SNCF Gare & Connexion et d'IDFM pour le développement de services de proximité dans les gares	Tous types de porteurs de projet : particuliers, entreprises, associations, collectivités	Accompagnement à l'élaboration du projet (études préalables), financement des travaux	Manifestation d'intérêt puis candidature sur garesdemain.1001gares.fr/la-demarche.html	garesdemain.1001gares.fr/la-demarche.html

Dispositifs pour le développement de l'usage du vélo

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Réseau express vélo régional (RER Vélo)	www.iledefrance.fr/reseau-express-velo-regional-rer-velo	La Région a défini un réseau régional de voies cyclables continues, sécuritaires, confortables et efficaces. La Région pourra ainsi mobiliser jusqu'à 300 M€ pour sa réalisation, et financer 60% du coût du projet. Elle animera des comités de ligne le long des axes définis dans le réseau, et aidera les collectivités concernées pour l'installation et la mise aux normes des itinéraires	Collectivités gestionnaires des voiries concernées	Jusqu'à 60 % des dépenses subventionnables (plafonds variables selon les opérations) Le RER V est intégré en bloc au budget participatif	La Région anime la démarche directement auprès des collectivités concernées	directiondestransports@iledefrance.fr
Plan Vélo régional	www.iledefrance.fr/plan-velo-regional-0	Subvention afin de développer l'usage du vélo au quotidien et dans le cadre de plans d'aménagement globaux : réalisation d'un schéma stratégique territorial cyclable, d'études de faisabilité, d'itinéraires et d'équipements cyclables, généralisation du partage de la rue, développement d'une offre de stationnement vélo, jalonnement des liaisons cyclables, suivi et évaluation, développement des services à destination des cyclistes. Les aménagements cyclables devront permettre de compléter le réseau existant et de développer l'accès cyclable au réseau de transport ou aux équipements régionaux ou aux pôles d'emploi et d'éducation.	Collectivités territoriales et leurs groupements, État et ses établissements publics, gestionnaires des îles de loisirs, associations	Subvention pouvant aller de 25% à 50% du reste à charge du bénéficiaire. Plafonds de subvention : Études (stratégie cyclable ou études de faisabilité) : 50000€, Maillage et apaisement de la circulation : 550€/ml, Stationnement : 1000€/place, Jalonnement : 50€/ml, Suivi-évaluation : 4000€/point de comptage, Services : 50000€ pour les études, 80000€ pour les projets	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr	directiondestransports@iledefrance.fr

Dispositifs pour l'amélioration de la sécurité routière

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Sécurité Routière : Actions en faveur des piétons et visant à limiter les comportements à risque	www.iledefrance.fr/securite-routiere-actions-en-faveur-des-pietons-et-visant-a-limiter-les-comportements-a-risque	Subvention pour : la sécurisation des traversées des routes par les usagers les plus vulnérables aux abords des établissements recevant du public (de catégorie 1 à 4), la sensibilisation et la formation du grand public aux enjeux de la sécurité routière	État, départements, communes, EPCI, syndicats mixtes.	- Sécurisation des traversées de route : jusqu'à 30 % du montant subventionnable, (70 % si les travaux concernent un EPLE, une zone de dépôt près d'un EPLE, un quartier prioritaire ou en dispositif de veille active) - Sensibilisation et formation : jusqu'à 30 % du montant subventionnable (50 % - EPLE), avec un plafond des dépenses subventionnables à 100000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr	directiondestransports@iledefrance.fr
Sécurité routière : actions portant sur l'infrastructure	www.iledefrance.fr/securite-routiere-actions-portant-sur-linfrastructure	Subvention pour le traitement de sites dangereux avérés : sécurisation des zones d'accumulation d'accidents répertoriées (1), traitement des zones en entrée d'agglomération concernées par une réduction de la vitesse à 30km/h (2), atténuation de la gravité des accidents (obstacles latéraux...) (3), aménagements résultant de nouvelles approches de la conception (4), sécurisation des carrefours à visibilité insuffisante en rase campagne (5)	(1) Etat, départements, EPCI, syndicats mixtes. (2), (3), (4) : départements, EPCI, syndicats mixtes (5) départements	(1) jusqu'à 50% des dépenses éligibles (2), (3), (4) : jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 400 000€ HT max par opération (5) jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 500 000€ HT max par carrefour traité	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr	directiondestransports@iledefrance.fr

Dispositifs du Plan Route pour la réduction de la congestion routière et la transformation des usages de la route

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Plan Route : Innovation et actions pilotes en matière de mobilité	www.iledefrance.fr/plan-route-innovation-et-actions-pilotes-en-matiere-de-mobilite	Subvention aux projets œuvrant à la réduction de la congestion routière et pour transformer les usages de la route et les rendre plus modernes, performants et respectueux de l'environnement. Thématiques : infrastructure routière, exploitation, véhicules et usages, services et management de la mobilité	Gestionnaires de voirie, maitres d'ouvrage publics	Jusqu'à 50% de la dépense supportée par le maître d'ouvrage (hors subventions provenant de tiers)	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr
Plan Route : Management de la mobilité	www.iledefrance.fr/plan-route-management-de-la-mobilite	Subvention aux projets œuvrant à la réduction de la congestion routière et pour transformer les usages de la route et les rendre plus modernes, performants et respectueux de l'environnement. Projets concernés : équipements collectifs à proximité immédiate du réseau routier d'intérêt régional (aires de covoiturage, infrastructures de recharge rapide de véhicules électriques...), financement des Agences Locales de Mobilité, financement des plans de mobilité (lycées, campus, inter-entreprises)	Gestionnaires de voirie, maitres d'ouvrage, associations, entreprises, collectivités territoriales et leurs groupements	Jusqu'à 50 % de la dépense HT supportée par le maître d'ouvrage (hors subventions provenant de tiers)	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr
Plan Route : Amélioration de la desserte des lycées et des îles de loisirs	www.iledefrance.fr/plan-route-amelioration-de-la-desserte-des-lycees-et-des-iles-de-loisirs	Subvention pour des opérations d'infrastructure visant à favoriser la desserte par les transports en commun des lycées, établissements d'éducation spéciale, îles de loisirs : aménagements de voirie dans un périmètre de 300m autour des accès de ces établissements	Maitres d'ouvrage ou maitres d'ouvrage délégués	Jusqu'à 70% de la dépense HT supportée par le maître d'ouvrage (hors subventions provenant de tiers)	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr

Dispositifs pour le développement d'activités logistiques propres et efficaces

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Accompagnement des territoires pour une logistique vecteur de développement local	www.iledefrance.fr/accompagnement-des-territoires-pour-une-logistique-vecteur-de-developpement-local	Accompagnement de projets pilotes élaborés dans une logique partenariale et inscrivant la logistique dans les stratégies de développement des collectivités : prise en compte de la logistique dans l'aménagement urbain ou les grands chantiers, utilisation des modes actifs, des véhicules propres, autonomes et/ou connectés...	Collectivités et institutions	Jusqu'à 50 % des dépenses éligibles plafonnées à 1M€	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr
Soutien aux actions d'innovation en matière de logistique	www.iledefrance.fr/soutien-aux-actions-dinnovation-en-matiere-de-logistique	Subvention pour le développement de solutions innovantes, vecteur de développement économique et social : réorganisation des chaînes logistiques favorisant la mutualisation et l'optimisation des flux, développement d'un immobilier logistique à forte valeur ajoutée, utilisation de nouveaux véhicules propres, autonomes et/ou connectés...	Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, entreprises, associations, établissements publics	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles plafonnées à 500000€	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr
Soutien à l'amélioration de la desserte des zones logistiques	www.iledefrance.fr/soutien-lamelioration-de-la-desserte-des-zones-logistiques	Subvention aux gestionnaires de voirie/zone qui améliorent, par des aménagements, le stationnement ou les dessertes logistiques près de routes d'intérêt régional : construction ou modernisation d'infrastructures d'accès à des zones logistiques, création ou sécurisation de places de stationnement destinées aux poids lourds...	Gestionnaires de voirie ou de zone	Jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, plafonnées à 800 000€ (1M€ si station GNV) pour les infrastructures d'accès aux zones logistiques, 8000€ par place de stationnement poids lourd, 500000€ pour les équipements C-ITS	Contacteur directement les services	directiondestransports@iledefrance.fr